

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-22

L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Hors de la présence de M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général qui s'est retiré avant l'examen de ce rapport et n'a pas participé au vote de cette délibération.

TRAVAUX DE PEINTURE ET REVÊTEMENT DE SOL DANS LES COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX ET AU CENTRE UNIVERSITAIRE

DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2013, l'Assemblée Départementale a approuvé les rapports relatifs aux divers travaux dans les collèges départementaux et au centre universitaire, ainsi que le budget correspondant.

Ce dernier prévoit en particulier un poste important de travaux de peinture et revêtement de sol dans cinq collèges du département et au Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne à Montauban, pour lesquels une enveloppe financière de 136 600 € a été inscrite.

Cette opération a été décomposée en six lots répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin
- Lot n° 2 : Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre
- Lot n° 3 : Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Lot n° 4 : Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val
- Lot n° 5 : Collège Jean Rostand à Valence d'Agen
- Lot n° 6 : Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne à Montauban

II – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte tenu du montant global de la consultation, les marchés de travaux seront conclus selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 4 avril 2013 sur le site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général pour une remise des offres le 30 avril 2013 à 16 heures 30.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix à 70 %,
- Moyens et organisation mis en œuvre à 30 %.

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme des travaux considérés, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 14 mai 2013, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions telles que présentées.

Ainsi, le montant des marchés attribués s'élève à 92 665,53 € H.T. soit 110 827,97 € T.T.C.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 20 février 2013 approuvant les rapports relatifs aux divers travaux dans les collèges départementaux et au centre universitaire, ainsi que le budget correspondant.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 14 mai 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - les marchés relatifs aux travaux de peinture et revêtement de sol dans 5 collèges départementaux et au centre universitaire avec les entreprises et selon les montants suivants :

Marché n°	Lot n°	Objet du marché	Titulaire	Montant total HT	Montant total TTC
170-13	1	Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin	PINTO	21 038,23 €	25 161,72 €
171-13	2	Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre	PSO	11 950,00 €	14 292,20 €
172-13	3	Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise	PINTO	13 053,00 €	15 611,39 €
173-13	4	Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val	PSO	16 030,20 €	19 172,12 €
174-13	5	Collège Jean Rostand à Valence d'Agen	PINTO	16 750,10 €	20 033,12 €
175-13	6	Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne à Montauban	PSO	13 844,00 €	16 557,42 €
Montant cumulé des marchés				92 665,53 €	110 827,97 €

Ainsi, le montant des marchés attribués s'élève à 92 665,53 € H.T. soit 110 827,97 € T.T.C.

- Les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,